

Compte rendu du Conseil Municipal du 12 avril 2018

Le Conseil Municipal de Saint-Georges-d'Aurac s'est réuni le jeudi 12 avril 2018 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Alain GARNIER, Maire.

Après l'approbation des Comptes de Gestion de l'année écoulée, le Conseil Municipal a délibéré sur les Comptes Administratifs de l'exercice 2017, eux aussi adoptés à l'unanimité des membres présents.

Comptes administratifs 2017 :

- **Budget principal :**
 - Excédent de clôture en fonctionnement de 158 627,46 €.
 - Excédent de clôture en investissement de 119 789,46 €.
- **Budget eau :**
 - Excédent de clôture en fonctionnement de 32 188,19 €.
 - Excédent de clôture en investissement de 170 027,48 €.
- **Budget assainissement :**
 - Excédent de clôture en fonctionnement de 2 945,86 €.
 - Déficit de clôture en investissement de 1 442,68 €.
- **CCAS :**
 - Excédent de clôture en fonctionnement de 1 016,50 €.

Vote des taxes locales 2018 :

Les taux communaux restent inchangés en 2018.

Pour rappel, ils sont fixés comme suit :

- Taxe d'habitation : 8,44 %.
- Taxe foncier bâti : 13,13 %.
- Taxe foncier non bâti : 57,58 %.

Vote du budget primitif 2018 :

- Budget principal :
 - Section de fonctionnement : 498 689,46 €.
 - Section d'investissement : 979 395,47 €.
- Budget eau :
 - Section de fonctionnement : 96 695,19 €.
 - Section d'investissement : 194 252,72 €.
- Budget assainissement :
 - Section de fonctionnement : 48 745,66 €.
 - Section d'investissement : 118 778,09 €.
- Budget CCAS : section de fonctionnement : 3 500 €.